

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALHERBASSE
Séance du 10 Mars 2026

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal :
En exercice 19
Présents 13
Pouvoir 1
Votants 13
Pour 13
Contre 0
Abstentions 0

Date de la convocation
10/03/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, -----
Le 10 du mois de Mars à 19h30, -----
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie de Valherbasse à
Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de
VASSY Jean-Louis, Maire.
Présents : CHARVAT Patrick, JANTON Joëlle, DUC Gwendoline,
DUC Bernard, ROLIN Jérôme, RONGY Marie-Madeleine, PAQUIEN
Lionel, GAUDENECHÉ Patrice, SAUREL Nelly, BESSON Isabelle,
BRET Vincent, CLET Benjamin,
Absents excusés : RODRIGUEZ Richard, BARRIER Marie-Agnès
Absents : CARRERE Alexandra, MARY Claude, MARION Isabelle,
Pouvoirs : MATHIEU-POUGET Régine à CHARVAT Patrick
Secrétaire de séance : ROLIN Jérôme

DÉLIB. N° 016-2026

**OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DU LOT 1 CONCERNANT LE
MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA TRAVERSE DE MIRIBEL**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération N°26-2025 en date du 05/05/2025 portant attribution du marché de travaux relatif à la
traverse de Miribel pour le LOT 1 ;
Vu le marché de travaux – LOT n° 1 – Terrassements / voiries / réseaux, notifié à l'entreprise le 26/05/2025,
pour un montant initial de 274 154,16 € HT ;
Vu le projet d'avenant N°1 ;

Considérant que :

- Des modifications sont apparues nécessaires en cours d'exécution du marché, notamment :
 - Augmentation des m² de démolition de revêtement passant de 2652,02 à 3100
 - Augmentation des m² de démolition de dalles et ouvrages béton passant de 44,51 à 60
 - Suppression de l'abattage de haie de grand hauteur et d'arbres
 - Suppression du déplacement de containers
 - Suppression de la dépose de jardinière
 - Modification des m3 d'évacuation des déblais à la suite du terrassement passant de 1017,35 à 1650
 - Modification des m3 de stockage provisoire des déblais passant de 350 à 140
 - Modification des m² de préparation, nivellement et compactage de la PST passant de 718,21 à 780
 - Augmentation des m² de géotextile anti contaminant passant de 718,21 à 920
 - Suppression de protection des arbres
 - Suppression de la dépose de mobilier, de potelet et de panneau de police, de direction et d'agglomération
 - Baisse des m3 de remblais passant de 350 à 140
 - Augmentation des m3 de GNT 0/100 pour remblais et purges passant de 75 à 100
 - Augmentation des m3 des GNT 0/63mm pour couche de forme/fondation
 - Augmentation de la mise à niveau de bouche à clef passant de 17 à 24
 - Augmentation de la boîte de branchement, regard compteur, grille, avaloir, regard avec tampon

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 026-200083731-20260310-DELIB016_2026-DE

- diamètre 600 passant de 42 à 73
- Baisse de l'ensemble des ml de bordures, caniveaux et maçonneries
- Baisse des ml du caniveau grille D 400kN largeur 20cm passant de 20 à 8
- Suppression d'un regard de béton diamètre 1000mm
- Modification du nombre de regard de diamètre 0.6m de passant de 10 à 1
- Suppression de l'ajustement de dauphin et de descente d'eau pluviale
- Ces modifications entraînent une variation du montant du marché ;
- L'avenant n°1 a pour objet de :
 - De prendre en compte les devis DE N°250667 / 250855 / 250883-V2 / 250756 / 250850 / 250668-V3 / 250318 / 260106,
 - D'approuver l'ensemble des travaux supplémentaires (liste sur le tableau ci-joint)
- Le montant de l'avenant s'élève à :
 - 28 310,94 € HT, qui correspond à la différence entre les moins-values du marché pour une montant de 17 080,25 € HT et les plus-values de 45 391,19 € HT, soit une variation de 10,32 % par rapport au montant initial du lot 1 ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux – LOT n°1 Terrassements / voiries / réseaux, conclu avec l'entreprise Toutenvert, pour un montant de 28 310,94 € HT ;

De porter le montant total du LOT n°01 à la somme de 302 465,10 € HT, soit 362 958,12 € TTC ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier ;

De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 – article 2315 opération 168.

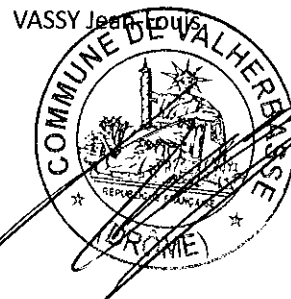
M. GAUDENECHÉ Patrice n'a pas pris part au vote, car il est salarié de l'entreprise TOUTENVERT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme

Le Maire

Fait à Valherbasse, le 11/03/2026



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr